S'IL DOIT POSTULER POUR UN QUATRIÈME MANDAT

Ce que Bouteflika devra obligatoirement faire

La course à la présidentielle est lancée. Les postulants à la candidature entament le processus devant leur permettre de mesurer leur popularité. Si des doutes continuent de planer sur l'avenir politique de Bouteflika, son statut de Président sortant ne le dispensera pas de certaines obligations réglementaires. Les textes l'obligent à déposer en personne son dossier de candidature alors que l'usage veut qu'il prenne la parole pour déclarer sa candidature.

Nawal Imès — Alger (Le Soir) — Le suspense qui entoure la candidature ou pas de Bouteflika continue d'alimenter analyses et supputations. Des doutes continuent de planer sur son avenir immédiat. Seule certitude : si le Président sortant devait briguer un quatrième mandat, il aurait de fait qualité de candidat et la loi ne prévoit pas de traitement de faveur pour les Présidents sortants. La tradition veut que le candidat à la magistrature suprême fasse une déclaration publique pour faire part de ses intentions. Le Président sortant s'était livré à cet exercice en 1999, en 2004 puis en 2009. Aucune obligation réglementaire n'oblige les candidats à le faire mais la tradition est bien installée. Si Bouteflika devait se présenter, il lui serait difficile de faire l'impasse sur une prise de parole publique. La question est de savoir si son état de santé le lui permettra ou pas. Depuis son retour du Val-de-Grâce, les apparitions publiques du Président sont rares. La télévison nationale diffuse des images mais où le son est absent. Le président de la République n'a pas pris la parole en public depuis de longs mois et risquerait de sacrifier la tradition de déclaration de candidature s'il devait briguer un quatrième mandat. Il sera cependant dans l'obligation de déposer en personne son dossier auprès du Conseil constitutionnel tout comme les autres candidats à la candidature suprême. Le règlement du 16 avril 2012, fixant les règles de fonctionnement du Conseil constitutionnel, évoque dans le chapitre consacré au contrôle de la régularité des élections, de manière on ne peut plus claire les conditions de dépôt des dossiers. L'article 23 stipule en effet que «les déclarations de candidature à la présidence de la République sont déposées par le candidat dans les conditions, formes et délais prévus par la loi organique relative au régime électoral auprès du secrétariat général du Conseil constitutionnel. Il en est délivré accusé de réception». Aucune dérogation spéciale n'est prévue par la loi. La tradition veut que le moment solennel de dépôt du dossier soit immortalisé par les objectifs des photographes. Bouteflika sera-t-il en mesure de satisfaire à cette obligation ? La question reste entièrement posée au regard de son état de santé. Les dernières images diffusées par la télévision officielle montraient un homme très fatigué qui devra d'ailleurs présenter dans son dossier de candidature un certificat médical délivré par un médecin assermenté et attestant que le candidat jouit de toutes ses facultés mentales et physiques. Pas de doute que le Président réussira certainement à se faire délivrer le fameux certificat quel que soit son état de santé mais l'heure de vérité sonnera certainement au moment de la prestation de serment. Si Bouteflika devait être candidat puis élu, il devrait prêter serment comme le stipule l'article 72 de la Constitution qui fait obligation au Président fraîchement élu de «prêter serment devant le peuple et en présence des hautes instances de la nation dans la semaine qui suit son élection». Dans quelle forme sera le Président dans trois mois ? Pourra-t-il prêter serment comme l'exige la Constitution ? Autant d'interrogations qui viennent s'ajouter à la lancinante et centrale question de l'avenir politique de Bouteflika.

Photo : Samir Sid.

Abdelaziz Bouteflika.

N. I.

AMAR SAÂDANI JOUE SUR LES MOTS :

«J'annonce officiellement que le Président est candidat»

Le secrétaire général du FLN a annoncé, hier, la «candidature officielle» de Abdelaziz Bouteflika à l'élection présidentielle du 17 avril. Amar Saâdani a cependant précisé que le concerné annoncerait «officiellement lui-même sa candidature au moment qu'il jugera opportun».

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Amar Saâdani tenterait-il de se substituer à Abdelaziz Bouteflika? Hier, en marge d'une rencontre avec les mouhafedhs, le secrétaire général du Front de libération nationale a fait une déclaration solennelle à la presse : «Je déclare une nouvelle à tous les sceptiques que le président du FLN, le moudjahid Abdelaziz Bouteflika, est le candidat du parti. Et j'annonce officiellement que le Président Bouteflika est candidat à l'élection présidentielle.» La déclaration, telle que prononcée par Saâdani, laisse supposer que Bouteflika a délégué Saâdani pour officialiser publiquement son intention à se porter candidat à la candidature suprême. Mais cette sortie n'a aucune valeur. Il ajoutera donc : «Le Président Bouteflika annoncera lui-même sa candidature officielle au moment qu'il jugera opportun.» Dans cette déclaration liminaire, il ne manquera pas de s'attaquer à ses opposants qui tentent de convoquer une session extraordinaire du Comité central pour le destituer. «Le temps des coups d'Etat dans les partis politique est révolu», lancera Saâdani au groupe mené par Abderahmane Belayat. Une allusion claire à l'auteur du «coup d'Etat scientifique» mené contre l'ancien secrétaire général du FLN, Abdelhamid Mehri. Mais Saâdani a tenu à rencontrer une nouvelle fois la presse au terme de la réunion avec les mouhafedhs. Les questions sur «la candidature officielle» fusent. «Les militants de base du Front de libération nationale, les mouhafedhs, les parlementaires et les cadres membres des structures du parti ont soutenu la candidature de Abdelaziz Bouteflika. Il est le candidat du parti et en ma qualité de secrétaire général, j'ai annoncé officiellement sa candidature. Ensuite, c'est à lui de décider du jour de l'annonce officielle», a-t-il insisté. Bouteflika l'a-t-il mandaté pour parler à sa place ? Se sont-ils rencontrés ? «Le Président est candidat», s'est limité à dire Saâdani. Le chef de l'Etat jouit-il de toutes ses capacités physiques et mentales pour gouverner ? «Nul ne peut parler de la santé du Président à part ses médecins. Le Président se porte bien et sa santé s'améliore, cela a d'ailleurs été annoncé récemment. Il peut gouverner et il gouverne, d'ailleurs le pays se porte bien.» Depuis son arrivée à la tête du FLN, Amar Saâdani a bâti son programme de secrétaire général sur la révision de la Constitution «avant la tenue de l'élection présidentielle» et sur la candidature de Abdelaziz Bouteflika à un quatrième mandat. Il est aujourd'hui évident qu'il n'a pas atteint son premier objectif. Démissionnera-t-il de son poste si Bouteflika ne se présente pas ? Saâdani est visiblement gêné par la question. «Vous ne m'auriez pas posé cette question si vous connaissiez les textes qui régissent le FLN», dira-t-il, après quelques instants d'hésitation. Saâdani joue avec les mots mais il sait que le temps joue contre lui.

Photo : Samir Sid.

Amar Saâdani.

T. H.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Le PLJ temporise

Le flou, sciemment entretenu en haut lieu quant au candidat consensuel du pouvoir, semble avoir son «effet» immédiat sur les positions de bien de partis à l'égard de la présidentielle prochaine.

Mohamed Kebci-Alger (Le Soir) - Le «procédé» est à la mode même s'il est loin de constituer un vrai suspens.

Après Hanoune et bien d'autres qui, tout en confirmant le principe de participation à l'élection présidentielle du 17 avril prochain, s'accordent encore un temps de réflexion quant au comment, le tour est à Mohamed Saïd d'adopter le même profil.

C'est à croire que certains de nos «hommes politiques» se soient passé le mot, eux qui adoptent le même principe et avancent et servent, pour ce faire, le même «argumentaire». Et pour cause, le président du PLJ (Parti de la Liberté et de la Justice), a emboîté le pas ou presque aux premiers responsables du PT et du FAN en faisant part, hier, à l'occasion d'une conférence de presse, de la participation à l'élection du printemps prochain.

Une position loin de constituer une surprise, tant Mohamed Saïd a toujours cultivé de l'aversion pour le boycott, lui qui soutient encore ce mercredi être «contre la politique de la chaise vide».

Quant au comment de cette participation dont le principe a été entériné par le bureau national du parti, Mohamed Saïd affirme que la question n'est pas encore tranchée, ce que le bureau national fera d'ici au maximum le 22 février prochain. Le temps, explique-t-il, de prendre connaissance de l'ensemble des candidats déclarés à la présidentielle parmi lesquels le choix sera porté éventuellement, au cas où le parti viendrait à renoncer à une candidature propre, surtout que Mohamed Saïd éloigne la sienne. Et le principe d'intégrité sera prépondérant dans ce choix, le PLJ, affirme son président, faisant de l'éthique et de la moralisation de la vie publique, ses leitmotivs.

Ceci, non sans démentir tout lien de cette prolongation que le parti s'est accordée, avec le flou entretenu autour de la candidature ou pas du président de la République.

Ce, à propos de quoi Mohamed Saïd dit ne pas se prononcer, s'en tenant strictement à la Constitution et au code électoral, qui libère les candidatures pour la première et consacre tout un dossier à fournir par tout candidat, dont le certificat médical.

Photo : Samir Sid.

Mohamed Saïd.

M. K.